

## CONVENTION D'OBJECTIFS

Pour l'année civile 2019

### ENTRE

le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à STRASBOURG – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « *le Département* »

d'une part,

### ET

La Société par Actions Simplifiée SAS Etoile Noire, dont le siège est sis Patinoire de l'Iceberg, Rue Pierre Nuss, 67200 STRASBOURG, représentée par son Président, M. Jean-Paul HOHNADDEL, ci-après désigné par les termes « *l'Etoile noire* »

d'autre part,

### VU

- le code général des collectivités territoriales ;
- le code du sport, notamment ses articles L 113-2, L 113-3 et 113-5 ;
- la délibération n°CD/2018/044 du Conseil Départemental du 22 octobre 2018 ;
- la délibération n°CD/2019/052 de la commission permanente du Conseil Départemental du 3 juin 2019

## Préambule

La politique sportive départementale votée le 22 octobre 2018, s'articule autour de quatre orientations fortes :

- l'Alsace, terre d'itinérances douces et de sports de nature ;
- le sport pour tous ;
- le sport : levier d'épanouissement et de réussite des collégiens ;
- l'accompagnement de l'excellence sportive, comme vecteur de développement et d'attractivité.

Le Bas-Rhin compte de nombreux clubs évoluant au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs et athlètes bas-rhinois valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement. Ainsi, le Département, soit par le biais d'attribution de subventions, soit par l'achat de prestations de service, soutient les clubs dits « d'Excellence Sportive » qui contribuent à l'attractivité du Bas-Rhin et de l'Alsace et qui évoluent au plus haut niveau.

L'Etoile Noire, dans la discipline du Hockey-sur-glace masculin évolue pour la saison 2018/2019 au 1<sup>er</sup> niveau professionnel (Ligue Magnus) et porte des valeurs d'excellence, d'exemplarité qui :

- contribuent fortement à la mise en valeur de l'image de l'Alsace et du département du Bas-Rhin ;
- renforcent l'attractivité et le rayonnement des territoires ;
- favorisent le développement de la pratique sportive pour tous.

**La présente convention précise les orientations stratégiques ainsi que les missions que l'Etoile Noire réalisera à son initiative pour l'année civile 2019.**

## 1. – Les orientations stratégiques

### **1.1 – Contexte**

L'Etoile Noire est un club implanté au sommet du hockey-sur-glace masculin depuis de nombreuses années. A l'inverse d'autres clubs professionnels, cette structure a choisi de miser sur la jeunesse et d'intégrer régulièrement dans son effectif des jeunes formés au club, sous la tutelle de joueurs plus expérimentés. Cela lui permet de disposer d'un modèle économique plus sain et pérenne.

Son objectif est de se maintenir parmi l'élite et se consolider pour, à moyen terme, réintégrer les play-off et viser le Top 4 national.

L'Etoile Noire, forte d'une image positive et de ses sportifs exemplaires propose de mettre ses moyens au service du développement de l'accès au sport pour tous en contribuant et/ou en développant des actions d'intérêt général en partenariat avec le Département du Bas-Rhin.

### **1.2 – Objectifs stratégiques**

Les missions d'intérêt général consistent en la participation de l'Etoile Noire à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale. Elles visent à permettre :

- D'intégrer les jeunes les plus prometteurs dans le cycle d'entraînement professionnel ;
- D'attirer les collégiens, notamment issus des quartiers « politique de la ville », ainsi que leurs parents, vers le hockey-sur-glace.

### **1.3 – Les engagements du Département**

Le Département s'engage au travers de la contractualisation avec l'Etoile Noire à :

- soutenir financièrement l'Etoile Noire ;
- travailler en partenariat et définir avec lui les orientations stratégiques ainsi que le système d'évaluation des actions ;
- apporter une aide méthodologique à l'Etoile Noire dans la réalisation de ses objectifs ;
- proposer des rencontres pour réaliser des bilans quantitatifs et qualitatifs.

### **1.4 – Les engagements du Team Strasbourg**

Pour la réalisation des objectifs, l'Etoile Noire s'engage à :

- fournir un plan d'action détaillé pour chaque action ;
- mobiliser les moyens humains, matériels et financiers adaptés à chaque action ;
- poursuivre la réflexion sur la problématique de l'accès au plus grand nombre de la discipline ainsi que sur la dimension sociale et éducative de l'activité afin de renouveler les actions ;
- diffuser la convention d'objectifs lors de l'assemblée générale à l'ensemble des membres ;
- utiliser le logotype du Département du Bas-Rhin sur toutes les publications relatives aux actions mises en œuvre au titre de la convention d'objectifs.

En outre, l'association s'engage à réaliser les actions définies dans son plan d'actions décrit ci-dessous.

## II. – Le plan d'action et son évaluation

### 2.1 – Plan d'actions

*Action 1 : Intégrer les jeunes les plus prometteurs dans le cycle d'entraînement professionnel*

ACTION	INDICATEURS D'EVALUATION
Participation des meilleurs U18 et U20 aux matchs de l'équipe première et intégrer les jeunes prometteurs aux cycles d'entraînement professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jeunes intégrés à l'équipe première ;</li> <li>- Sélection de ces joueurs en équipes de France jeunes</li> </ul>

*Action 2 : Attirer les collégiens, notamment issus des quartiers « politique de la ville », ainsi que leurs parents, vers le hockey-sur-glace.*

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
Initiation au Hockey-sur-glace des élèves du collège International et des collèges Erasme et Sophie Germain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants touchés ;</li> <li>- Augmentation du pourcentage de licenciés issus de ces ateliers</li> </ul>

### 2.2 – Indicateurs et suivi annuel d'exécution

L'Etoile Noire s'engage à fournir au plus tard au 31 décembre 2019 un compte-rendu financier ainsi qu'un compte-rendu qualitatif et quantitatif du programme d'actions.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats et sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt général.

## III. – Suivi financier

### III.1. Subvention

La convention d'objectifs est conclue pour l'année civile 2019.

Au regard des engagements indiqués dans la présente convention d'objectifs et sous la condition qu'il en remplira réellement toutes les clauses, le Département subventionnera l'Etoile Noire à concurrence d'un montant prévisionnel de **10 000 €**, sur la durée de la convention, pour la réalisation des actions présentées.

Le versement de la subvention interviendra en deux fois après la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental et au vu de la présente convention signée, de la manière suivante :

- une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée ci-dessus ;
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte-rendu d'exécution et compte-rendu financier).

Cette subvention sera créditée au compte n° 14707 50015 31621764211 domicilié à la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE située à STRASBOURG.

La contribution financière du Département n'est applicable que sous réserve des conditions suivantes :

- le vote des crédits de paiement au budget départemental ;
- le respect par l'Etoile Noire de ses engagements ;
- la vérification par le Département de la réalisation des objectifs mentionnés à l'article 1 ainsi que des actions prévues.

### III.2. Marché public

Il est prévu la conclusion d'un marché public pour l'achat de billets et d'espaces publicitaires pour un montant de 3 000 €.

## IV. - Divers

La présente convention sera résiliée de plein droit, avec un préavis d'un mois mais sans indemnité en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Etoile Noire.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la convention ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants à la convention, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Etoile Noire n'aura pas donné de suite favorable.

## V. - Election du domicile

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux dont l'un sera remis à chaque partie signataire.

Fait à STRASBOURG, le

Pour l'Etoile Noire,  
Le Président,

Pour le Département,  
Le Président du Conseil Départemental,

Jean-Paul HOHNADEL

Frédéric BIERRY